

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-123

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 480 000 EUROS SOLLICITÉE PAR L'ORGANISME FONCIER ET D'INNOVATION SOLIDAIRE OFIS, EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS D'ACTION LOGEMENT SERVICES, DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (BAIL RÉEL SOLIDAIRE), SITUÉS AU SEIN DE L'ÉCOQUARTIER "PRÉ BILLY" (PRINGY)

Rapporteur : Xavier DUMONT

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **26 MAI 2023**

Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-

MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

ALLARD Catherine (pouvoir à LAFARIE Marion), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), JULIEN Charlotte (pouvoir à DIXNEUF Samuel), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 480 000 EUROS SOLLICITÉE PAR L'ORGANISME FONCIER ET D'INNOVATION SOLIDAIRE OFIS, EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS D'ACTION LOGEMENT SERVICES, DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ACQUISITIONS FONCIÈRES POUR LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ (BAIL RÉEL SOLIDAIRE), SITUÉS AU SEIN DE L'ÉCOQUARTIER "PRÉ BILLY" (PRINGY)

Rapporteur : Xavier DUMONT

La ville d'Annecy et la Communauté d'Agglomération Grand Annecy ont confié à la coopérative IDEIS et son Organisme de Foncier Solidaire « OFIS » le soin de réaliser, dans le cadre de la construction d'une offre de logement en accession à la propriété, la première opération en Bail Réel Solidaire du territoire, comprenant 32 logements au sein de l'éco-quartier « Pré Billy » à Annecy (Pringy).

Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération s'élèvent à un montant de 960 630 euros toutes taxes comprises et sont réalisées auprès de TERACTION, aménageur pour le compte des collectivités territoriales.

L'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire « OFIS » déclare que le financement de 960.630 € est assuré par les moyens suivants :

Prêt amortissable ACTION LOGEMENT SERVICES :	480.000 €
Prêt amortissable BANQUE DES TERRITOIRES :	280.630 €
Fonds propres SCIC IDEIS :	200.000 €

Par un courrier en date du 3 avril 2023, l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire « OFIS » sollicite la garantie de la Ville d'Annecy pour un emprunt d'un montant total de 480.000 euros (quatre-cent-quatre-vingts mille euros) à effectuer auprès d'Action Logement Services, en vue du financement des acquisitions foncières nécessaires à l'opération.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 1083684 en annexe signé entre l'Organisme de Foncier Solidaire « OFIS » et Action Logement Services le 16 janvier 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

La Ville d'Annecy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toute somme due au titre du Prêt d'un montant total de 480 000 € (quatre-cent-quatre-vingts mille euros) que l'Organisme de Foncier Solidaire « OFIS » se propose de contracter auprès d'Action Logement Services, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 480.000 €
- Durée totale du prêt : 480 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Commission d'engagement : Néant
- Conditions de remboursement anticipé volontaire : Sans pénalité

Phase de différé d'amortissement

- Durée du différé d'amortissement : 120 mois
- Modalités du différé : Capital et intérêts
- Taux d'intérêt annuel : 0%

Phase d'amortissement

- Durée de la phase d'amortissement : 360 mois
- Taux fixe : 0.50%
- Modalités d'amortissement : Echéances constantes

La garantie de la Ville d'Annecy est accordée à hauteur de la somme de 480 000 euros en principal, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la Ville d'Annecy est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la Ville d'Annecy s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire pour son paiement, ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La ville d'Annecy s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** à l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire « OFIS » la garantie de la Ville d'Annecy à 100 % pour cet emprunt finançant les acquisitions foncières sur l'îlot B5/B6 de la ZAC Pré Billy à Annecy.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal




Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.